

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

Le mardi 13 novembre 2018, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2018

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,
Mme Marie Joseph RIVAUD, M. Eric LIAUD, M. Hervé ARDOUIN, M. Eric BABIN, adjoints,
Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Andrée BERNARD, Mme Anna-Maria SALLES, M. Mathieu HERISSE, M. Philippe CLISSON, M. Patrice PORCHERON, conseillers municipaux

Etaient excusés :

Mme Isabelle BOUCHEREAU (pouvoir à Marie Jo RIVAUD)
Mme Sabrina RINALDI (pouvoir à Andrée BERNARD)
Jean-Marie GAGNAIRE (pouvoir à Mathieu HERISSE)
Jean Luc BERNET (pouvoir à Eric BABIN)

Etait absente :

Lise BAILLY,

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 2 Octobre 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires suivants :

- Autorisation de signature de la convention et de l'acte notarié avec la société BORALEX
- Création d'un numéro de voirie.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent les deux points supplémentaires.

INTERVENTION DE Mr. Philippe BATOT DGS du SIEDS

Monsieur BATOT, intervient à la demande de Monsieur EPRINCHARD.

Il relate aux élus l'historique du SIEDS, ses fonctions, ses actions sur le département.

Il informe les membres du Conseil sur les avantages et inconvénients d'un transfert du contrat de concession avec ENEDIS au SIEDS.

Après divers échanges entre les membres du Conseil et Mr. BATOT, ce dernier quitte la séance à 20h 30 laissant le Conseil Municipal délibérer sur ce sujet.

LE SIEDS CHARGÉ DE LA GESTION DES RESEAUX

Monsieur le Maire, interroge les élus sur la décision à prendre pour la gestion des réseaux suite à l'intervention de Monsieur BATOT. Après divers échanges sur ce sujet, les élus délibèrent de la manière suivante :

A l'unanimité, les élus autorisent :

- Monsieur le Maire à transférer au Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) sa compétence communale d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le reste du territoire (territoire ENEDIS), afin qu'il en assure les obligations et l'organisation sur la totalité de la commune de Sauzé-Vaussais de sorte que le SIEDS soit la seule autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité de la Commune.
- Et mandate M. le Maire pour accomplir les formalités et actes requis pour les opérations de transfert des réseaux d'électricité et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

***DELIBERATIONS CONCERNANT
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU***

Après avoir exposé ces divers points, Monsieur EPRINCHARD les soumet au vote des élus ; en ce qui concerne :

- La prise de compétence « contribution au Service départemental d'Incendie et de Secours » La décision de transfert est rejetée par 15 ABSTENTIONS et 1 CONTRE.
- Le transfert de la gendarmerie de Chef-Boutonne les élus votent à 16 VOIX CONTRE.
- La modification de l'intitulé « aménagement de l'espace » les élus votent POUR à l'unanimité.
- La modification de l'intitulé « politique de logement et du cadre de vie » les élus votent POUR à l'unanimité.
- La modification des statuts de la communauté de communes, les élus votent POUR à l'unanimité.
- Concernant le pacte financier et fiscal, les élus votent POUR à l'unanimité.
- Concernant le rapport à la CLECT, les élus votent POUR à l'unanimité.

***DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
ET REMPLACEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE***

M. le Maire, (en rappelant aux membres du Conseil Municipal la démission de Monsieur Samuel FOURNIÉ pour raison de changement de lieu de résidence), demande, aux membres du Conseil Municipal de désigner un nouvel élu qui sera titulaire à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Conformément, à la liste présentée lors des dernières élections municipales, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité :

- Monsieur Hervé ARDOUIN en remplacement de Monsieur Samuel FOURNIÉ.

NOMINATION A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle des listes électorales remplacera la commission de révision au 1^{er} janvier 2019 et sera composée ;

- 1) D'un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- 2) D'un délégué du Tribunal désigné par le Président du TGI.
- 3) Et d'un conseiller municipal

Sur proposition, Madame Andrée BERNARD est désignée comme déléguée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

TARIFS 2019 POUR LE VILLAGE DE VACANCES ET LE CAMPING

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont accepté les tarifs 2019 suivants, relatifs à :

Location de Pavillons

Durée	Période	BASSE SAISON	PETITES VACANCES SCOLAIRES	ETE (05/07 au 01/09)
1 nuit - en semaine (lundi-mardi-mercredi-jeudi)		50 €	60 €	80 €
1 nuit - en week-end (vendredi-samedi-dimanche)		60 €	65 €	90 €
1 semaine		300 €	370 €	490 €

Suppléments & Options

Supplément	Durée	1 nuit	1 semaine
Taxe de séjour (adulte/nuit)		0,60 €	
Kit Draps		8 € /kit lit simple - 10 € /kit lit double	
Animal		2 €	10 €
Kit Bébé		5 €	20 €
Départ tardif		15 € - 25 € en ETE	
Forfait ménage		60 €	
Jetons Lave-Linge		4 €	

FERME DU PUY D'ANCHÉ & PROFESSIONNELS

Durée	Période	BASSE SAISON & PETITES VACANCES SCOLAIRES	ETE (05/07 au 01/09)
1 nuit		45 €	65 €
1 semaine		300 €	440 €

OUVRIERS / TRAVAILLEURS / STAGIAIRES

Durée	Période	BASSE SAISON & PETITES VACANCES SCOLAIRES	ETE (05/07 au 01/09)
2 semaines		400 €	600 €
1 mois		700 €	1000 €

OFFRES SPECIALES : non cumulables

- Fidélisation : -10% pour location régulière d'année en année (1 semaine minimum)
- Semaines consécutives : -5% sur l'ensemble de la location
- Association Sauzéenne : -10% à partir de 3 pavillons loués à partir d'1 nuit
- Groupes : -5% à partir de 5 pavillons loués – 2 nuits minimum
- Offre spéciale : -15% à partir d'1 nuit – *Permet 1 marge de manœuvre en direct, et sous couvert de l'élu responsable (Dernière Minute...)*
- ELUS/PERSONNEL MAIRIE SV : 1 nuitée gratuite/an (location 1 pavillon 1 nuit)

Camping municipal

Période du 01/07 au 31/08/2019	Prix / nuit
Forfait emplacement – 2 personnes – 1 véhicule	8.00 €
Personne supplémentaire	2.00 €
Enfant de – de 7 ans	1.50 €
Electricité (6 ampères)	3.00 €
Véhicule supplémentaire	2.00 €
Animal	1.00 €
Jetons Lave-Linge	4.00 €
Taxe de séjour (/adulte/nuit)	0.20 €

DEVENIR DU BATIMENT EN RUINE 4 Grand-rue

Monsieur le Maire expose, qu'aucune transmission n'ayant été faite pour cet immeuble, la prescription trentenaire est dépassée et le bâtiment revient de droit à la Commune.

La Commune a la possibilité de refuser par délibération de devenir propriétaire du site.

Après discussion, compte tenu du coût des démolitions (après celles déjà supportées pour la grange) ou des travaux pour remettre cet immeuble en état, les membres du Conseil Municipal refusent à l'unanimité de devenir propriétaire de ce bien immobilier.

DEMANDE DE PHOTOCOPIES PAR DEUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité les élus accordent les deux demandes de photocopies suivantes :

A l'association « Les Juniors Ecolos »
300 copies noir et blanc

150 copies couleur.
A l'association « Les Bénévoles du salut »
10 copies A3 couleur
100 copies A4 couleur.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

1°) Convention et acte notarié avec la société BORALEX

Suite à l'édification des éoliennes sur la commune, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer :

- D'une part, la convention de droit de passage au profit de la société BORALEX sur certaines voies communales pendant 30 ans, moyennant une redevance forfaitaire unique s'élevant à 6.000 € et la remise en état des chemins au printemps 2019.
- D'autre part, l'acte notarié avec la société Boralex, moyennant la compensation de 55.000 € destinée à des mesures liées au tourisme, au patrimoine local ou à des actions de promotion et actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

2°) Création d'un numéro de voirie

A la demande de la SCI Médicale, il y a lieu d'attribuer au Cabinet Médical, le numéro de voirie 22, rue de la Treille Bourgeau. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette attribution.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES ET ORALES

1) APPEL A CONDIDATURE POUR L'EXPLOITATION DE LA GUINGUETTE DU PLAN D'EAU

M. EPRINCHARD informe le Conseil Municipal de l'obligation de lancer une consultation pour la location du cabanon au plan d'eau. La location qui nous liait au restaurant « Le CLOVIS » s'est achevée le 30 septembre dernier.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de lancer l'appel à projet fin novembre 2018 pour examen des candidatures fin janvier 2019,

2) MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Quatre propriétaires sauzéens envisagent la construction de piscines privées, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il rencontre des problèmes de réactivité avec les services de l'urbanisme et qu'une réunion avec le pôle urbanisme et la DDT est prévue le 15 novembre prochain.

3) POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE

Les travaux ont été arrêtés à la demande de la Préfecture, le LOT n°1 GROS OEUVRE présentant un avenant dépassant de 65% le marché de base (les dépassements ne peuvent excéder 15%, voire 50% dans certains cas, du marché de base).

Le marché va être revu avec un nouvel appel d'offre en janvier prochain.

La piscine n'ouvrira pas en Mai 2019 comme prévu mais au mieux en Juin 2019,

4) TRANSFERT DE LA MAISON DES JEUNES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Après une proposition de protocole du service « enfance jeunesse », suivi d'une réunion de travail, Monsieur EPRINCHARD a transmis au service une dernière version le 9 novembre dernier.

A réception d'un protocole officiel du service « enfance jeunesse » les membres du Conseil Municipal pourraient accepter celui-ci au prochain Conseil Municipal.

5) APPEL A CANDIDATURE POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les candidatures de Messieurs Mathieu HERISSE et Eric BABIN.

6) PRESENTATION DU TROMBINOSCOPE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Conseil Municipal se voit présenter le trombinoscope des membres du bureau de la communauté de communes Mellois en Poitou, celui des encadrants, ainsi que le plan des pôles techniques de ladite communauté de communes.

Un exemplaire de ces documents sera remis à chaque élu.

7) SIGNATURE DE LA CONVENTION « Participation citoyenne »

La signature de cette convention est fixée à la Mairie le 20 novembre prochain en présence de Madame la Préfète.

8) RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES HALLES

Le montant du projet est estimé à 182 539€ HT.

La répartition des dépenses par poste d'éligibilité aux programmes de subventions sera étudiée dans le cadre de la convention ID79 signée avec le Département afin de soumettre au prochain conseil le tableau de financement.

le Maire est autorisé à solliciter toutes les subventions permettant la réalisation de ce projet.

9) AMÉNAGEMENT D'UN PARKING route de Civray à l'emplacement de l'ancienne station-service

Le dossier sera présenté au prochain Conseil avant demande de subventions.

10) REFECTION DE LA TOITURE D'UN GARAGE DU MANOIR

La toiture de ce garage n'est plus étanche, les travaux seront exécutés par les agents techniques avant l'aménagement d'une lingerie.

11) TRAVAUX DE REAMÉNAGEMENT DU LOCAL SDF

Présentation d'un dossier au prochain Conseil.

12) MISE EN PLACE DU PLAN VIGIPIRATE AU COLLEGE ANNE FRANK

Les bus ne passent plus dans le collège malgré l'opposition ferme de la Région et du Département, Le radar pédagogique sera enlevé prochainement et nous communiquerons les enregistrements.

13) BUDGET ANNEXE 2018 ; PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le conseil municipal décide de mettre du personnel administratif et technique à disposition du service « Panneaux photovoltaïques » dont le coût est valorisé ainsi :

Nettoyage des panneaux : 2 agents techniques à 20€/l'heure x 8heures = 320€

Surveillance des onduleurs : 50h x 20€/l'heure = 1000€

Un agent administratif à 20€/l'heure x 70 heures = 1400€

8 heures d'utilisation de la nacelle à 25€/l'heure = 200€

Assurances = 1110€ SOIT UN TOTAL de 4030€

AGENDA :

Le Noël des agents et le départ en retraite de M. Francis OLIVIER sont fixés aux 14 décembre 2018 à 18h à la Mairie

La prochaine réunion d'adjoints est fixée au 12 décembre 2018 à 19H 30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 décembre 2018 à 19h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 23h 10.